

Régime indemnitaire

IFSE - Indemnité de Fonctions de Sujétion et d'Expertise

En application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié, les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même corps doivent être réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- l'encadrement, la coordination ou la conception ;
- la technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- les sujétions particulières et le degré d'exposition du poste.

Quatre groupes pour le corps des attachés d'administration de l'État :

Groupes de Fonctions	Plafonds annuels bruts		Socles indemnitaires annuels brut	
	AC	SD	AC	SD
Groupe 1	40 290 €	36 210 €	17 500 €	15 800 €
Groupe 2	35 700 €	32 130 €	16 500 €	14 800 €
Groupe 3	27 540 €	25 500 €	15 000 €	13 500 €
Groupe 4	22 030 €	20 400 €	14 500 €	13 000 €

L'IFSE fait l'objet d'un réexamen en cas de :

- changement de fonctions ;
- changement de grade ;
- au moins tous les 4 ans, en l'absence de mobilité/promotion (clause de revoyure).

CIA - Complément Indemnitaire Annuel

Le CIA n'est pas pérenne, il est facultatif. Il a pour objectif de valoriser l'engagement professionnel et la manière de servir. Cette reconnaissance se fonde principalement sur l'entretien d'évaluation annuel transcrit par le biais du compte rendu d'entretien professionnel et suivant des modalités pouvant varier selon les employeurs. Par ailleurs, l'attribution d'un CIA 0 € doit être motivée et peut faire l'objet d'un recours.

Montant de référence (Brut)	Construction budgétaire (brut)
1 500 €	2 000 €

Mobilité

Tickets de mobilité (brut annuel)

Groupe de fonctions	Descendante	Latérale	Ascendante
Groupe 1	/	1 500 €	2 000 €
Groupe 2	500 €	1 000 €	1 500 €
Groupe 3	500 €	1 000 €	1 500 €
Groupe 4	500 €	1 000 €	/

Ticket de mobilité ascendante incluant un saut de groupe (brut annuel)

Du groupe 4 vers le groupe 2	Du groupe 3 vers le groupe 1	Du groupe 4 vers le groupe 1
3 000 € (1 500 € + 1 500 €)	3 500 € (1 500 € + 2 000 €)	5 000 € (1 500 € + 1 500 € + 2 000 €)

Montant des revalorisations en cas de promotion

Promotion	Montant annuel brut
APAE à AAHC	4 000 €
AAE à APAE	3 000 €